

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU MERCREDI 10 OCTOBRE 2012
HOTEL DE VILLE, BEX**

Sans excuse : Mme Paola Conte

7. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président informe l'assemblée sur les manifestations auxquelles il a été invité : Promotions scolaires, tir du Cordon des Posses, friture des Pontonniers et fête de la Paroisse protestante. Il donne également lecture de la lettre de remerciement du comité de Plateforme Jeunesse en rapport avec la décision positive de cautionnement prise par le Conseil.

2. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Le Président demande à Monsieur Christophe Roesler de venir se placer devant l'assemblée. Il donne lecture du serment et Monsieur Roesler prononce la phrase "Je le promets" en levant la main gauche.

Il entre ainsi au sein du Conseil Communal en remplacement de Monsieur David Roulet, démissionnaire.

3. NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITE DE DIRECTION DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU STAND DE TIR DES GRANDES ILES D'AMONT

Madame la Conseillère E. Comte propose, au nom du groupe UDC, la candidature de Monsieur le Conseiller G. Rapaz. Celui-ci est confirmé dans sa fonction par acclamation.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

4.1 Sur le préavis no 2012/09 concernant la réalisation d'aménagements à la cuisine de l'Hôtel de Ville de Bex

Madame la Conseillère C. Dubois donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

Monsieur le Conseiller J.-M. Dubois donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Madame la Conseillère O. Dupont Bonvin demande si d'autres travaux sont prévus dans cette cuisine et si, cas échéant, il ne serait pas opportun de les faire tout de suite.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon précise que la police du commerce a, après le dépôt du préavis, avisé la Municipalité de la nécessité de refaire les murs de la cuisine. Ceux-ci sont en carrelage et ne nécessiteront pas de gros travaux et de gros frais contrairement à la pièce attenante à la cuisine.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la réalisation d'aménagements à la cuisine de l'Hôtel de Ville de Bex ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 108'000.-- à porter à l'actif du bilan sous la rubrique « Mobilier, machines et véhicules », compte no 9146.001;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans à raison de Fr. 10'800.-- par an ;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

4.2 Sur le préavis no 2012/12 concernant l'arrêté d'imposition 2013 - 2014

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- d'accepter l'arrêté d'imposition 2013 - 2014 tel que présenté.

4.3 Sur le préavis no 2012/13 concernant la 2^{ème} phase de l'équipement du quartier de Perruet

Monsieur le Conseiller E. Maendly donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

Madame la Conseillère Ch. Aeschlimann donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux concernant la 2^{ème} phase de l'équipement du quartier de Perruet ;
- d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 1'650'000.-- ;
- de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « Ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte no 9141.001 et à amortir la somme de Fr. 350'000.-- par prélèvement sur la réserve constituée à cet effet à savoir « assainissement de Perruet », compte no 9282.029 et le solde de Fr. 1'300'000.-- sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 43'400.-- par an ;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

5. POSTULAT DU GROUPE PLR INTITULE « METTONS DU GAZ.... DANS LES VEHICULES COMMUNAUX ! »

Monsieur le Conseiller E. Capancioni donne lecture du texte du postulat dont le texte est reproduit ci-dessous :

« Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Comme vous le savez tous, la commune de Bex est labélisée « Cité de l'énergie » et cela s'inscrit dans une tendance que je respecte et tiens à encourager.

Par la présente, et au vu des progrès technologiques d'une part, et suite à la forte hausse des prix des carburants d'autre part, je pense qu'il serait judicieux que la Municipalité de Bex prévoie que lors de tous remplacements des véhicules de ses services des Travaux ou Parcs et Jardins notamment, ceux-ci soient systématiquement remplacés par des véhicules motorisés au gaz naturel.

Cela permettrait de rentrer pleinement dans les objectifs fixés pour la période 2015 – 2020 au niveau de la mobilité, comme précisé sur le site internet de la commune de Bex. A notre époque où le besoin de mobilité est élevé, les émissions dues au trafic atteignent des valeurs qui ne peuvent plus être tolérées. A l'heure actuelle, le gaz naturel est le seul agent énergétique économique. A titre de comparaison, l'équivalent du prix du litre d'essence coûte aujourd'hui 98 centimes. Economies d'énergie et économies financières : d'une pierre deux coups !

A titre d'information, il faut préciser et rappeler que les entreprises suisses et les pouvoirs publics misent sur les véhicules à gaz naturel, des taxis, à la Poste, DHL, Swisscom, même les bus VMCV roulent au gaz naturel... Outre les avantages bien connus en terme d'écologie, d'économie et de fonctionnalité au quotidien y compris pour un usage professionnel intensif, les véhicules à gaz naturel rendent idéalement visible dans son parc automobile la conscience de l'environnement.

En dernier lieu, et sans entrer dans les détails, il faut préciser que la recharge peut s'effectuer même à son domicile au moyen d'un petit appareil mural.

En conclusion et si la commune de Bex entend prôner le développement durable, je l'incite à prendre acte de mon postulat et l'invite non pas à mettre les gaz, mais à se mettre au gaz !

En espérant que mon idée puisse retenir votre attention, et dans l'attente de vos nouvelles, je vous présente, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.

*Pour le groupe PLR
E. Capancioni »*

Le Président rappelle le sens de l'article 86 du Règlement du Conseil Communal.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz prend note de la demande mais rend attentif l'assemblée qu'il ne sera pas possible de passer au gaz pour l'ensemble des véhicules. Néanmoins, il fera une étude si le postulat est renvoyé à la Municipalité.

Il est passé au vote. A une large majorité, moins 6 abstentions, le postulat est renvoyé à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller P. Goin demande s'il serait possible de fixer un délai.

Monsieur le Conseiller E. Capancioni précise que son but est surtout que la Municipalité y pense à chaque fois qu'un véhicule devra être changé.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic P. Rochat donne une réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère A. Cretton relative à un droit à un départ paisible pour nos morts. Il précise qu'il existe à Aigle un nouveau funérarium qui accepte les défunts de toute la région et qui possède 4 chambres funéraires dans la chapelle St-Jean. Il n'est donc pas question pour la commune de Bex d'engager des frais pour la mise en place d'une chapelle mortuaire. Par contre, la morgue de la Résidence reste à disposition.

Madame la Conseillère A. Cretton accepte cette réponse mais précise que le déplacement du corps est à la charge des familles pour un coût souvent non négligeable. Elle demande encore si les pompes funèbres sont au courant et proposent cette solution aux familles.

Monsieur le Syndic P. Rochat lui répond qu'elles devraient toutes le faire.

Il revient sur la votation du cautionnement accordé pour la construction du nouveau site d'accueil du SeMo et informe l'assemblée que l'entité Fondation Planète Soleil a été dissoute pour être remplacée par la Fondation chablaisienne d'aide à l'insertion. Cette nouvelle fondation regroupe le même comité qui a simplement modifié les statuts pour avoir la possibilité d'acquérir des bâtiments.

Il donne encore une précision sur les finances et rappelle que les décomptes de péréquation n'arrivent qu'au début octobre pour année précédente. L'exercice 2011 prévoyait une perte de Fr. 700'000.-- mis à la charge de la commune mais au final ce sera un solde en notre faveur de Fr. 1'200'000.-- environ.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz informe les conseillers sur les travaux sur la route cantonale, au droit de l'usine des Salines. L'ancien pont des salines sera démonté le 10 octobre, le nouveau pont sera ensuite posé puis le tapis bitumeux. La réouverture de la route est prévue le 24 octobre.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon précise que le chantier de la salle de l'Union instrumentale arrive à terme et que tout sera bouclé pour la rentrée d'automne. En ce qui concerne la gestion du budget, pas d'autres surprises à annoncer que celle déjà communiquée, soit la réfection des façades.

Pour ce qui est de la terrasse de l'Hôtel de Ville, la reprise des travaux était prévue en septembre. Un ultime report a été demandé par le tenancier jusqu'à mi octobre et tout devrait être terminé courant novembre.

Monsieur le Municipal P. Dubois rappelle à l'assemblée la tenue, à la Grande Salle, de l'exposition des artistes bellerins.

7. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Monsieur le Conseiller R. Cherix revient sur une remarque de la commission de gestion en relation avec l'ouverture de l'Hôtel de Ville les journées de votations et relève que le café était à nouveau fermé lors des dernières votations. Il demande si la Municipalité a fait le nécessaire auprès du tenancier.

Monsieur le Conseiller E. Maendly a appris que Pronatura menait une action auprès des privés pour éliminer les plantes invasives non indigènes dans les cimetières et le long des rivières. Il demande si la Municipalité est au courant de ces démarches.

Madame la Conseillère E. Houriet demande pour quelle raison les cloches ne sonnent plus.

Madame la Conseillère E. Comte propose que le secrétariat municipal édite les préavis en recto-verso afin d'éviter un gaspillage de papier.

Réponses

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz répond à Monsieur le Conseiller E. Maendly qu'il n'est pas au courant des démarches de Pronatura mais n'est pas surpris de ne pas avoir été avisé. Il semblerait que les membres de Pronatura se rendent chez les gens pour leur dire comment faire. La Municipalité va se renseigner sur cette campagne et reste bien entendu preneuse de toute information complémentaire. Il précise encore que le plan cantonal prévoit un inventaire de ces plantes invasives et le droit à l'emploi de civilistes pour effectuer le traitement nécessaire.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon répond à Monsieur le Conseiller R. Cherix qu'il n'a effectivement pas vérifié l'ouverture du café lors des dernières votations et qu'il relancera le tenancier dans ce sens.

Monsieur le Syndic P. Rochat prend note de la remarque de Madame la Conseillère E. Comte et estime qu'elle est acceptable.

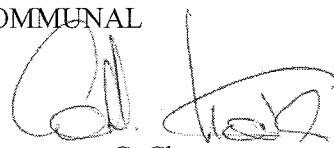
Madame la Municipale E. Desarzens répond à Madame la Conseillère E. Houriet que, à sa connaissance, les cloches ne présentent pas de dysfonctionnement. Plusieurs conseillers et conseillères confirment que les cloches sonnent comme elles le doivent.

Tous les conseillers ayant reçu une réponse à leur question ou intervention, le Président clôt la séance à 20h.30, non sans avoir au préalable transmis les remerciements et salutations d'usage.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Rapaz'.

G. Rapaz
Président

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Chavan'.

C. Chavan
Secrétaire



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission des Finances

Rapport de la Commission des Finances sur le préavis 2012/09 concernant la réalisation d'aménagements à la cuisine de l'Hôte de Ville de Bex

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 18 septembre afin d'étudier le préavis ci-dessus. M. Christophe Siméon, Municipal, était présent à notre séance et nous le remercions des renseignements qu'il nous a donnés et des réponses à nos questions.

Il apparaît d'emblée que cet investissement est une nécessité. La commission a étudié uniquement l'aspect financier du préavis. Il ressort du préavis et des explications reçues, que le piano et la tourelle de ventilation sont des travaux obligatoires d'entretien dus par la Commune, mais que le remplacement de la chambre froide émane d'un souhait du tenancier, la chambre froide actuelle étant largement sous-dimensionnée par rapport au fonctionnement actuel de l'établissement.

La Commission n'a pas d'opposition à l'acceptation de ce dernier, mais demande à la Municipalité d'en tenir compte lors du prochain bail qui sera renouvelé en hiver prochain.

Concernant les chiffres ; les montants du piano, la tourelle de ventilation et la chambre froide font l'objet de devis d'entreprises alors que les autres montants sont des estimations. Par conséquent, la commission demande à la Municipalité de bien vouloir informer le Conseil Communal en cas de dépassement important des montants.

La commission relève l'excellente collaboration avec les tenanciers du restaurant et en convient qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Commune de perdre un gérant si dynamique.

Par conséquent, votre commission, à l'unanimité des membres présents vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis 2012/09 telles que présentées.

Jean-Michel Dubois
Membre de la commission

Bex, le 04 octobre 2012



COMMISSION ORDINAIRE

Rapport de la Commission ordinaire sur le préavis 2012/09 concernant la réalisation d'aménagements à la cuisine de l'Hôtel de Ville de Bex

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission composée de Mmes Sarah Steiner, Valentine Moreillon, Annelise Cretton et de MM. Emmanuel Capancioni, Marc Mundler et Nicolas Dubois ainsi que votre rapporteur, s'est réunie en date du 27 septembre 2012 pour traiter ce préavis.

Mme Sarah Steiner et M. Nicolas Dubois étaient excusés.

Monsieur le Municipal Christophe Siméon était présent pour répondre à nos questions et nous donner les explications souhaitées, ce dont nous le remercions vivement.

Le préavis qui nous est soumis porte sur trois objets différents.

1. PIANO

A la lecture du préavis et des explications de Monsieur le Municipal Christophe Siméon, nous nous rendons à l'évidence que la cuisinière à gaz est vétuste et qu'il est à ce jour impossible de trouver des pièces de rechange.

Eu égard à la qualité des lieux loués, il est indéniable que le piano est un outil de travail indispensable et qu'il faut dès lors rapidement le remplacer afin d'éviter une panne qui mettrait les locataires dans une situation des plus embarrassantes, la Commune étant responsable ensuite du dommage subi par les locataires.

2. TOURELLE DE VENTILATION

Ces mêmes remarques s'appliquent à la tourelle de la hotte de ventilation, eu égard à sa vétusté.

Les postes piano et tourelle de ventilation s'inscrivent dans le cadre de l'entretien courant des installations louées.



3. CHAMBRE FROIDE

Ce dernier point du préavis a retenu notre plus grande attention. Après une visite sur place, nous avons effectivement constaté que la chambre froide actuelle est sous-dimensionnée.

En effet, lors de banquets notamment, les locataires ne disposent pas de suffisamment de place pour garder les assiettes au froid entre le moment de leur préparation et le service.

Le remplacement de la chambre froide, eu égard à la configuration des lieux, nécessite une installation faite sur mesure.

De plus, le tableau électrique devra être déplacé, provoquant des frais importants du poste électricité et raccordements.

D'autre part, la commission a pris note que le financement de cette nouvelle chambre froide sera compensé par une augmentation du loyer tenant compte de cet investissement.

A ce sujet, une notification de nouvelles prétentions devra être signifiée aux locataires un mois avant sa mise en vigueur, ce conformément à l'article 4b du bail à loyer qui précise :

Hausse de loyer en cas de rénovation, de modification ou de prestations supplémentaires par le bailleur :

Si le bailleur entreprend des travaux de rénovation ou de modification, ou s'il fournit des prestations supplémentaires, le loyer sera augmenté de manière à couvrir équitablement les frais d'intérêts, d'amortissement et d'entretien des travaux exécutés. L'augmentation doit être notifiée au moyen de la formule officielle moyennant un préavis d'un mois.

Il est impératif de respecter cette règle afin d'éviter tout problème dans l'avenir concernant cette hausse.

Finalement, la Commission constate qu'il est dans l'intérêt de la Commune de donner aux locataires la possibilité de travailler dans les meilleures conditions possibles afin de conserver la bonne réputation gastronomique de l'Hôtel de Ville de Bex.



COMMISSION ORDINAIRE

En conclusion, notre commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis 2012/09, à savoir :

1. d'autoriser la réalisation d'aménagements à la cuisine de l'Hôtel de Ville de Bex ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 108'000.-- à porter à l'actif du bilan sous la rubrique « Mobilier, machines et véhicules » compte 9146.001;
3. d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans à raison de Fr. 10'800.-- par an;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

Pour la Commission ordinaire

Carmen Dubois

Bex, le 4 octobre 2012



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission des Finances

Rapport de la Commission des Finances sur le préavis 2012/12 concernant l'arrêté d'imposition 2013-2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 4 octobre 2012 avec la participation de M. Pierre Rochat Syndic, que nous remercions pour les renseignements qu'il nous a donnés, afin d'étudier le préavis cité en marge.

Par rapport à l'année 2012, ce projet ne comporte aucune modification. Si la Municipalité propose un arrêté dont la validité porte sur les deux prochaines années, ceci n'est pas exhaustif et pourrait donc faire l'objet d'une réévaluation en 2013. A ce jour et à l'horizon 2013, la commission estime que le statu quo peut donc être maintenu bien que les finances communales prévoient des investissements conséquents pour ces toutes prochaines années.

Il faut par contre relever que ces investissements, et principalement ceux concernant le collège de la Servannaz, ne porteront leurs effets qu'à partir de 2015, les intérêts intercalaires étant couverts pour 2014.

Autre point en faveur du statu quo est l'équilibre entre les frais occasionnés par l'EPOC, en hausse, et la balance positive de la péréquation.

Pour les raisons citées ci-dessus, et que l'arrêté ne subit pas de modification, la Commission des Finances vous propose à l'unanimité de ses membres présents, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter ce préavis 2012/12 tel que présenté.

Pierre Goin

Président de la commission des finances

Bex, le 7 octobre 2012

Rapport de la commission des Finances sur le préavis 2012/13 concernant la 2^{ème} phase de l'équipement du quartier de Perruet

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des Finances s'est réunie le 4 octobre pour traiter ce préavis. Monsieur le Syndic nous a rejoints afin de nous fournir des informations et explications précises sur le plan financier, ce dont nous le remercions.

La 1^{ère} phase des travaux d'équipement du quartier de Perruet est terminée et ce préavis est déposé afin de réaliser les travaux de la 2^{ème} phase.

Il ressort de notre entretien avec Pierre RoCHAT que, la sommes des montants déjà encaissés et à encaisser, de la part des propriétaires des différentes parcelles à titre de charges foncières, s'élèvera à environ frs. 1'760'000.00.

Le coût de l'équipement du quartier Perruet à charge de la Commune étant lui de frs. 1'880'000.00 une fois déduite la plus-value sur les équipements à charge de l'ECA soit frs.180'000.00.

Pour en revenir aux chiffres du présent préavis, comme mentionné dans ce dernier, le crédit de frs. 1'650'000.- sera amorti par un prélèvement sur les réserves de frs. 350'000.- (somme de Frs. 950'000.- encaissée de la 1^{ère} phase, dont 600'000.- déjà amorti); puis le solde de frs. 1'300'000.- sur 30 ans à raison de frs. 43'400.- par année.

Il est cependant intéressant de relever que l'amortissement proposé pourra être revu à la baisse jusqu'à frs. 25'220.00 une fois encaissés les :

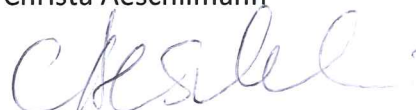
- Frs. 180'000.00 pour les plus-values à charge des propriétaires
- frs. 363'400.00 lors des dépôts de mise à l'enquête pour les parcelles 92 et 93

De plus, les bénéficiaires des fouilles (gaz, électricité, téléphone), paieront chacun un montant en proportion avec leur utilisation des fouilles. Montant qui ira lui aussi en déduction de la dette, ainsi que la subvention de l'ECA pour l'extension du réseau d'eau potable, montant encore inconnu.

En conséquence et au vu de toutes ces explications reçues, notre commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis, telles que présentées

Pour la commission des finances

Christa Aeschlimann



Préavis no 2012/13 concernant la 2^{ème} phase de l'équipement du quartier de Perruet.

Monsieur le Président du Conseil.

Mesdames les Conseillères,

Messieurs les Conseillers.

Une première séance s'est tenue le 25 septembre en présence de Mrs. Pierre Droz, Urs Wenger et du soussigné. Les autres membres s'étant tous excusé. Afin d'obtenir une majorité, une seconde séance a eu lieu le 4 octobre. Les conseillers Pierre Carminati, Denis Aviolat, Nathalie Morex, Manuela Pirali, Urs Wenger, et le soussigné étaient présents, Pierre Droz s'étant excusé.

Monsieur le Municipal Olivier Pichard, présent lors des deux séances a pris le temps de nous expliquer le projet de ces travaux d'équipements et a répondu aux questions posées par les membres et nous le remercions.

Pour aider à la compréhension du projet la commission a pu examiner plusieurs documents soit :

- La convention entre les propriétaires impliqués
- le plan de la phase 2, Chaussées, collecteurs eaux usées et eaux claires, Eau potable
- les coupes sur chaussées
- les plans < Etapes de construction et aménagements extérieurs/principes de réalisation > établis par Novello Architecte pour le compte du propriétaire ECA.

Cette 2^{ème} et dernière étape de travaux prévoit de raccorder l'ensemble des constructions futures qui seront implantées au nord-ouest, au centre et au nord-est du plan de quartier.

Une extension hors périmètre permettra le raccordement des parcelles construites ou non proche des anciens tennis.

Les canalisations d'eau potable et de défense incendie suivent les mêmes tracés. Cependant une discussion est en cours avec l'organe de subvention ECA afin d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de suivre également le tracé de l'assainissement en passant à l'Ouest de la parcelle 167 et non à l'Est pour rejoindre la parcelle No 5223. Dans tous les cas ces options n'auront pas d'incidence sur les frais et l'équipement du plan de quartier. Cependant nous engageons la Municipalité à bien examiner les possibilités de raccordements et d'accès de l'une ou l'autre des solutions par rapport aux liaisons éventuelles à partir de la parcelle No 167 en direction de l'av. Biaudet.

La commission a pris acte que les parcelles situées le long de Rivarotte, ainsi que les futurs bâtiments qui s'implanteront à l'angle de L'av. Biaudet –Rivarotte seront raccordés sur des canalisations qui seront mise en place dans le DP 1033 Rivarotte lors de l'aménagement de cette

Pour ce qui concerne l'ensemble des autres services la commission demande que les bénéficiaires des fouilles (électricité, gaz, téléphone ,fibres, etc.)participent proportionnellement à leur emprise respective

La commission a évoqué la possibilité d'un raccordement sur le chauffage à distance. Il lui a été répondu que le quartier serait raccordé au gaz, mais que le propriétaire principal (l'ECA) étudiait une centrale de chauffe globale .

La commission a désiré obtenir des précisions sur l'infrastructure liée à la gestion des déchets : Que comprend la somme de 150'000Fr. ? et , le concessionnaire est -il équipé pour vider les nouveaux conteneurs ou, qu'est ce qui est prévu ?

De fait les 150'000Fr. couvrent la totalité du coût de la construction des 12 fosses ainsi que leurs l'équipements. Mais l'équipement s'effectuera graduellement. D'autre part il a été confirmé que le concessionnaire était équipé.

La commission prend acte sur le fait que les aménagements extérieurs de qualités, plus onéreux que ceux initialement prévus fassent l'objet d'une refacturation , mais si elle encourage a une harmonisation sur l'ensemble du quartier , elle demande que l'on veille a ce que ces aménagements restent pratiques et peu couteux a l'entretien. La municipalité par exemple doit rester attentive à ce que la zone de verdure et les cheminements piétonniers dont elle aura la charge ne nécessitent que peu d'entretien .

La commission note que les projets de construction vont être soumis à l'enquête sous peu ce qui confirme le planning d'exécution de l'équipement pour l'hiver 2012-2013

La commission relève également la qualité des projets de constructions qu'elle a pu examiner.

En conclusion , la commission ,autorise la Municipalité à entreprendre les travaux de la 2^{ème}. Phase de l'équipement du quartier de Perruet et approuve les conclusions du préavis No2012/13.

Pour la Commission, le rapporteur : Eric Maendly



Emmanuel Capancioni

COPIE

Ch. du Genièvre 5

Case postale 173

1880 Bex

A la Municipalité de et à

1880 Bex

Bex, le 3 octobre 2012

Mettons du gazdans les véhicules communaux !

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Comme vous le savez tous, la commune de Bex est labélisée « Cité de l'énergie » et cela s'inscrit dans une tendance que je respecte et tiens à encourager.

Par la présente, et au vu des progrès technologiques d'une part, et suite à la forte hausse des prix des carburants d'autre part, je pense qu'il serait judicieux que la Municipalité de Bex prévoie, que lors de tous remplacements des véhicules de ses services des Travaux ou Parcs et Jardins notamment, ceux-ci soient systématiquement remplacés par des véhicules motorisés au gaz naturel.

Cela permettrait de rentrer pleinement dans les objectifs fixés pour la période 2015-2020 au niveau de la mobilité, comme précisé sur le site internet de la commune de Bex. A notre époque où le besoin de mobilité est élevé, les émissions dues au trafic atteignent des valeurs qui ne peuvent plus être tolérées. A l'heure actuelle, le gaz naturel est le seul agent énergétique économique. A titre de comparaison, l'équivalent du prix du litre d'essence coûte, aujourd'hui, 98 centimes. Economies d'énergies et économies financières, d'une pierre deux coups !

A titre d'information, il faut préciser et rappeler que les entreprises suisses et les pouvoirs publics misent sur les véhicules à gaz naturel, des taxis, à la Poste, DHL, Swisscom, même les bus VMCM roulent au gaz naturel... Outre les avantages bien connus en terme d'écologie, d'économie et de fonctionnalité au quotidien y compris pour un usage professionnel intensif, les véhicules à gaz naturel rendent idéalement visible dans son parc automobile la conscience de l'environnement.

En dernier lieu, et sans entrer dans les détails, il faut préciser que la recharge peut s'effectuer même à son domicile au moyen d'un petit appareil mural.

En conclusion et si la commune de Bex entend prôner le développement durable, je l'incite à prendre acte de mon postulat et l'invite non pas à mettre les gaz, mais à se mettre au gaz !

En espérant que mon idée puisse retenir votre attention, et dans l'attente de vos nouvelles, je vous présente, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, mes salutations les meilleures.

Pour le groupe PLR



E. Capancioni